



PHOTOS GODONG

« FONDATION DES MONASTÈRES »

Au service de ceux qui prient



Retraites ou visites d'abbayes l'été permettent de découvrir le quotidien des moines et moniales... et font entrevoir les difficultés matérielles auxquelles ils se heurtent. Subventions, conseils : « Fondation des monastères » les aide depuis trente ans. Entretien avec l'une des six salariées, Françoise Marchal, chargée de communication de cette œuvre reconnue d'utilité publique. **PROPOS RECUEILLIS PAR STÉPHANIE COMBE**

FAMILLE CHRÉTIENNE N° 1545 DU 25 AU 31 AOÛT 2007



« Le monde ne pourrait se passer de contemplatifs. Car qui mieux qu'un religieux prend le temps d'écouter ? Où trouver ailleurs que dans une abbaye un tel espace de silence et de prière ? »

Moines et moniales doivent vivre de leur travail. Cette activité suffit-elle à subvenir à leurs besoins ?

Une abbaye, c'est comme un jeune couple. Au début, tout va bien : les besoins sont modestes, il y a une prime par-ci, une vieille tante qui aide par là. Mais tout à coup, il devient propriétaire ! Or toutes les communautés religieuses doivent assurer l'entretien de leurs bâtiments. Et soudain, la chaudière lâche, le toit est à refaire...

c'est la débandade. Alors oui, l'artisanat permet de subvenir aux besoins alimentaires. Mais il ne suffit pas à financer les réparations de constructions anciennes.

Y a-t-il d'autres dépenses à engager par ailleurs ?

Saint Benoît préconise dans sa Règle : « Tu accueilleras l'hôte comme ton frère ». Mais ce patron de l'Europe n'avait pas songé à la Commission européenne et ses règles très contraignantes ! Les religieux se trouvent aujourd'hui pris entre deux feux : le devoir d'accueil, et celui de soumettre leurs bâtiments aux normes (voir encadré p. 50).

D'autre part, le nombre grandissant de religieux âgés implique la construction d'un « anciennat », une maison de retraite. Au sein de l'abbaye, certaines communautés doivent aménager une infirmerie de plain-pied, construire une rampe d'accès, investir dans du matériel médical, etc. C'est le cas du carmel Saint-Sever sur l'Adour, dans les Landes.

Autre type de dépense ponctuelle : pour accueillir des hôtes handicapés, les clarisses de Montbrison ont entrepris de rénover complètement leur accueil, afin de le rendre accessible aux fauteuils roulants. La Fondation leur a donc accordé un prêt.

Votre activité essentielle se consacre en effet aux aides financières. Comment les attribuez-vous ?

Nous sommes habilités à recevoir dons, legs, donations et assurances vie en franchise totale de droits. Les dons qui nous sont adressés

N° 1545 DU 25 AU 31 AOÛT 2007 FAMILLE CHRÉTIENNE